

Emplacements sans acte

N° de tombe	Famille	N° de tombe	Famille
CARRÉ 1		CARRÉ 4	
49	TRONCI	15	MICHEL Jean
50	HALLET	22	BIORET Pierre
57	CHAPLAIS -LEMBERT- ROUL	33	ROCHEREAU Anna
66	HUDHOMME-MARION	47	ROUESNE Jean
69	ORHAN- HUBERT	48	HOUSSAIS Emile
70	PECOT-LECLERC		
78	BRAUD	CARRÉ 5	
80	FLICK	14	GAUTIER
91	ALIX	17	
CARRÉ 2		30	MENARD
35	MICHEL-SIMON	40	GAVALAND
38		55	
4	ALLAIRE	58	RABOUIN
50	MAISONNEUVE	CARRÉ 6	
60	GARREAU	1	BODINIER-RIOT
CARRÉ 3		25	BLANCHARD+ BOURDEL
24	GAUTIER	31	
25	ALIX	49	
28	PASCO	77	GAUTREAU
30	HOUSSAIS	CARRÉ 7	
32	GAUTREAU	4	MENARD-PICHOT-PAPION
33	LANTERNIER	CARRÉ 8	
35	BOSSE	24	GUERIN
36		53	BLANCHARD
37	CHANAUX		
39	BARON		
42	SAUZEREAU		
44	ALLEAU		
46	URVOY		
47	LEPAROUX-MARTIN		
49	BERTEAU		
53	BIDET		
69	JOSSE		
72	LEFRANC		

Si votre Emplacement est « Sans Acte »,

C'est qu'il n'a jamais été acheté de concession. L'emplacement appartient donc à la commune qui peut le reprendre à tout moment, sans aucun formalisme.

Il vous est toutefois possible d'acheter une concession tant que celui-ci n'est pas repris.

Affiché le 24 octobre 2023

Le Maire d'Issé


Jean-Marc LALLOÛE